

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Mardi 22 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 avril 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, M. GOMILA, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
Mme VILLANOVA	à	M. ARESU
M. PIERI	à	M. CERVETTI
Mme FERRI-PISANI	à	M. DIGIACOMI

Etait absente :

Mme RIERA, Conseillère Municipale.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 22 Avril 2014

Délibération N°2014 /116

Travaux d'urgence de la Confina II et plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les fortes pluies du mercredi 05 février et du lundi 10 février ont entraîné la destruction totale et la coupure intégrale de l'unique route d'accès au lotissement « A Confina 2 » regroupant 87 maisons individuelles. Bien que situé sur la Commune d'Ajaccio, l'accès au lotissement se faisait sur la Commune de Sarrola Carcopino par une voie privée traversant le ruisseau « cavallu mortu », aussi par délibérations d'urgence du 24 février 2014 (n°29 et n°30) la procédure de classement d'office de la desserte et de la zone dans le domaine public communal et la cession à l'euro symbolique de la piste de désenclavement ont été approuvées. La Ville d'Ajaccio a mis en œuvre des moyens très importants pour désenclaver le lotissement et permettre l'accès au lotissement. Le montant de cette intervention a été chiffré à **450 021.21TTC** :

- Intervention initiale pour désenclavement 180 997,41€ TTC

- Mise en place d'un Pont Provisoire 269 023,80 TTC

Selon le plan prévisionnel de financement suivant:

Collectivité Territoriale de Corse 20% soit 90 000 €

Conseil Général de Corse du Sud 20 % soit 90 000 €

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien 20% soit 90 000 €

Commune de Sarrola Carcopino 20% soit 90 000 €

Commune d'Ajaccio 20% soit 90 021.21€

IL EST DONC DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'approuver ces travaux réalisés en urgence ;
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,

Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,

Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 22 avril 2014,

Considérant la nécessité pour la Ville de gérer en urgence cet aléa lié à un phénomène climatique et de mettre en sécurité la population.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'intervention décrite ci-dessus, réalisée en urgence pour désenclaver le lotissement Confina II dont le montant est de **450 021.21 € TTC** :

- Intervention initiale pour désenclavement 180 997,41€ TTC

- Mise en place d'un Pont Provisoire 269 023,80 TTC

AUTORISE M. LE DEPUTE MAIRE

A solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès des différents partenaires selon le plan prévisionnel de financement précisé ci-après :

Collectivité Territoriale de Corse :	20%	soit	90 000.00 €
Conseil Général de Corse du Sud :	20 %	soit	90 000.00 €
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien :	20%	soit	90 000.00 €
Commune de Sarrola Carcopino :	20%	soit	90 000.00 €
Commune d'Ajaccio :	20%	soit	90 021.21 €

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140422-2014_116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2014

Publication : 28/04/2014

Pour l'autorité Compétente"
par délégation

